

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre
la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le mercredi 30 avril 2014 à la Maison
communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 22/4/2014.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2014: Approbation
2. Canal C: Octroi d'une subvention: Exercice 2014: Décision
3. Namur Battlefield&|Kids 1914: Octroi d'une subvention : Décision
4. Règlement-redevance pour la vente de boissons non alcoolisées au personnel communal: Approbation
5. Opération de Développement Rural: Commission Locale de Développement Rural: Remplacement de 3 membres: Décision
6. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO): Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014: Décision
 - a) Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - b) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
 - c) Comptes 2013
 - d) Décharge aux Administrateurs
 - e) Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes
 - f) Nomination d'un Administrateur
7. Patrimoine communal: Remplacement de faux-plafonds dans une implantation scolaire : Section d'Emines: Acquisition de matériaux: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
8. Service de l'environnement: Achat de 2 tronçonneuses: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

- 9 Service de l'environnement: Acquisition d'une débroussailleuse et d'une perche élagueuse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Service des travaux: Achat d'une remorque porte-grue et container: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. Service des travaux: Acquisition d'une grue: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
12. Patrimoine communal: Fourniture et pose d'un fourneau à gaz dans une implantation scolaire: Section de Rhisnes: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal: Acquisition de matériaux de clôture: Petit Val Saint-Joseph: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Patrimoine communal: Rénovation des menuiseries d'une salle des fêtes: Section de Villers-Lez-Heest: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
15. Patrimoine communal: Remplacement de la toiture d'une salle des fêtes: Section de Villers-Lez-Heest: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Patrimoine communal: Mise en conformité d'une salle des fêtes: Section de Villers-Lez-Heest: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Plan communal du logement: Etablissement de fiches techniques: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage: BEP: Approbation
18. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2013: Approbation
19. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis: Exercice 2013: Approbation
20. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2013: Approbation

21. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse: Exercice 2013: Approbation
22. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2013: Approbation
23. Patrimoine communal: Création d'une place et aménagement de zones de parking avec voiries d'accès: Section d'Emines: Décision

HUIS-CLOS:

24. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère: Décision
25. Nomination à titre définitif d'un maître spécial de néerlandais à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère: Décision
26. Nomination à titre définitif d'un maître spécial d'éducation physique à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère: Décision
27. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère: Décision
28. Enseignement: Demande d'un congé pour motifs impérieux d'ordre familial d'une institutrice primaire définitive à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère: Décision
29. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
30. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire (temps plein et mi-temps) aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
32. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
33. Ratification de la démission d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
35. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
36. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
37. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
38. Ratification de la demande de congé pour prestations réduites en cas maladie d'une institutrice primaire définitive à temps plein

COMMENTAIRES

1. /
2. Comme chaque année, il est proposé de voter le versement à l'ASBL Canal C d'une somme au titre de subvention de fonctionnement pour l'exercice en cours.
Cette aide financière dont le montant résulte de la multiplication du nombre d'abonnés à la télédistribution sur le territoire bruyérois par un coefficient indexé, atteint pour 2014 le total de 5002,77 € (4.949,32 € en 2013)
3. Dans le cadre des commémorations du 100^e anniversaire de la guerre 14-18, le Commandement militaire de la province de Namur organise, en collaboration avec les Autorités provinciales et certains propriétaires privés, une marche du souvenir à destination des élèves de fin de cycle primaire.
Cette manifestation se déroulera le 12 mai 2014 sur les lieux de divers champs de bataille et de souvenirs à savoir les forts d'Emines et de Suarlée ainsi que le cimetière militaire de Champion.
Le 15 mai 2014, une réception de la presse et de personnalités importantes se tiendra sur le site du fort d'Emines. Le Commandant militaire de la province de Namur sollicite une aide financière de la Commune dans ce cadre à hauteur de 350 €.
4. Le 28 février 2014, le Conseil approuvait le lancement d'un marché public destiné à l'acquisition de boissons rafraîchissantes non alcoolisées pour le personnel communal.
Aujourd'hui, il lui appartient de marquer son accord sur les termes d'un règlement – redevance pour la vente de pareilles marchandises aux agents communaux durant le temps de leurs prestations professionnelles.
5. Le 28 février 2013, le Conseil, dans le cadre de la poursuite du processus de Développement Rural et d'Agenda 21 local, entrepris respectivement les 26 juin 2008 et 24 février 2011, a mis en place une Commission Locale de Développement Rural (CLDR en abrégé) chargée de l'établissement de l'avant-projet de Plan Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé).
Constituée de personnes représentatives des milieux politique, économique, socio-professionnel et culturel de la Commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population, elle est présidée par le Bourgmestre ou son représentant.
Le quart de ses membres effectifs et suppléants peut être choisi parmi les élus locaux.
Conformément au titre III du Règlement d'ordre intérieur de cet organisme qui stipule que « tout membre absent et non excusé à 3 réunions successives sera réputé démissionnaire ... », il y a lieu de pourvoir au remplacement de 2 membres auxquels s'ajoute un troisième qui a déménagé hors des limites territoriales communales.
Il y a donc lieu pour le Conseil de puiser dans la réserve de candidat(e)s composée de personnes en surnombre qui n'avaient pu être reprises lors de la constitution de ladite CLDR.
6. /
7. Les faux-plafonds de 6 classes de l'école communale d'Emines ont subi de conséquentes dégradations causées par des fouines.
Il est proposé de procéder à leur remplacement.
Le devis estimatif s'élève à 8.500 € TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.

8. Deux tronçonneuses utilisées par le service de l'environnement, nécessitent régulièrement des réparations qui s'avèrent de plus en plus coûteuses compte tenu de leur âge avancé.
Il est suggéré de leur substituer du nouveau matériel.
Le devis estimatif atteint 2.000 € TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.
9. La débroussailleuse actuelle du service de l'environnement présente de nombreux signes d'usure vu sa mise en service voici 10 ans.
Il est envisagé d'acquérir un nouvel exemplaire de cet outil.
Par ailleurs, ledit service ne dispose pas de matériel pour l'élagage en hauteur des arbres. Pour cette raison, pareil achat est également proposé.
Le devis estimatif global s'élève à 2.500 € TVAC.
Mode de marché ; procédure négociée.
- 10.-11. La grue du service des travaux, âgée de plus de 21 ans, comptabilise plus de 4.500 heures de travail et de ce fait, montre des signes de faiblesse au niveau des axes d'articulation et de la pompe hydraulique, ainsi qu'une consommation d'huile anormalement élevée. Par ailleurs, elle présente une capacité insuffisante pour certaines exécutions de tâches plus lourdes. Enfin, la largeur de sa flèche s'avère trop courte pour le curage des ruisseaux.
Il est dès lors question d'acquérir un modèle plus conforme et efficace pour les exigences modernes d'un service des travaux, ainsi qu'une remorque susceptible de déplacer cet engin rapidement au travers de l'Entité.
Le devis estimatif global avoisine 110.000 € TVAC dont 70.000 € uniquement pour l'engin de levage.
12. L'école communale de Rhisnes souhaite pouvoir disposer d'un fourneau au gaz avec four électrique intégré de manière à bénéficier d'une puissance de chauffe plus adaptée aux besoins sans cesse croissants d'une collectivité de plus en plus peuplée.
Le devis estimatif est fixé à 3.500 € TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.
13. En contrepartie de l'obtention d'un droit de passage sur un chemin privé pour avoir accès à l'arrière des bâtiments de l'ancien couvent de Rhisnes transformé en logements, afin de pouvoir procéder à l'entretien du parc de cette propriété communale, le Collège a accepté la demande des propriétaires dudit chemin de bénéficier du placement d'une clôture avec barrière entre les 2 fonds concernés.
Le devis estimatif s'élève à 1.500 € TVAC.
Mode de marché ; procédure négociée.
- 14.-15.-16. La poursuite de l'utilisation de la salle des fêtes de Villers-Lez-Heest, propriété communale, requiert diverses rénovations et améliorations de son infrastructure pour d'une part se conformer aux exigences des pompiers relatives à la chaufferie et à l'installation électrique, et d'autre part pour remédier à la faiblesse de l'isolation thermique de certaines de ses composantes dont principalement la toiture et les menuiseries extérieures.
Le devis estimatif global atteint 176.660 € TVAC dont 21.175 € pour les portes et châssis ainsi que 121.605 € pour la couverture du bâtiment.
Le mode de marché des 3 procédures est l'adjudication ouverte.
17. La confection du plan communal du logement 2014-2016 a nécessité l'établissement de fiches techniques qui pour certains projets immobiliers, a été confié au bureau d'études du BEP en raison de l'expertise de ses membres dans la réalisation de pareil travail.

Cette collaboration et ses modalités trouvaient leur origine dans une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont la signature omise par inadvertance, est soumise à posteriori à accord.

18.

| | Compte 2012 | Budget 2013 | Compte 2013 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 24.511,60 € | 27.743,58 € | 28.709,91 € |
| Dépenses | 22.094,32 € | 27.743,58 € | 22.184,49 € |
| Boni | 2.417,28 € | 0 | 6.525,42 € |

19.

| | Compte 2012 | Budget 2013 | Compte 2013 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 34.022,19 € | 26.932,53 € | 29.167,82 € |
| Dépenses | 29.949,10 € | 26.932,53 € | 23.485,36 € |
| Boni | 4.073,09 € | 0 | 5.682,46 € |

20.

| | Compte 2012 | Budget 2013 | Compte 2013 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 67.786,39 € | 42.626,17 € | 62.468,46 € |
| Dépenses | 42.700,89 € | 42.626,17 € | 44.571,27 € |
| Boni | 25.085,50 € | 0 | 17.897,19 € |

21.

| | Compte 2012 | Budget 2013 | Compte 2013 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 16.341,07 € | 16.561,31 € | 17.947,98 € |
| Dépenses | 12.861,36 € | 16.561,31 € | 12.587,99 € |
| Boni | 3.479,71 € | 0 | 5.359,99 € |

22.

| | Compte 2012 | Budget 2013 | Compte 2013 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 52.428,66 € | 48.590,99 € | 45.380,66 € |
| Dépenses | 48.854,12 € | 48.590,99 € | 45.485,55 € |
| Boni | 3.574,54 € | 0 | (104,89 €) |

23. Dans le cadre de l'affectation du terrain agricole acquis en 1999 et sis rue de Rhisnes à Emines, les Autorités communales souhaitent outre l'extension future du cimetière, la construction d'un nouvel entrepôt et d'un hall omnisports, doter ce village d'une véritable place ainsi que de zones de parking et de voiries d'accès susceptibles de desservir l'ensemble de ces infrastructures.

Ce projet a été soumis à enquête publique du 07 au 22 avril 2014 et une seule réaction citoyenne a été enregistrée.

Celle-ci ne remet nullement le dossier en cause mais sollicite certaines précisions sur différents points très précis relatifs à l'évacuation des eaux et à l'accessibilité au parvis de l'église.

Il appartient au Conseil de se positionner quant aux aménagements prop